

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

Objet

Le vingt-neuf mai deux mil vingt un à dix heures
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Bar du boulodrome

Annulation de loyers

Présents : David ATES, Pierre VERNEY, Emmanuelle ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Thierry MONTEL, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Gilles GLAREY, Christophe DUTHEIL, Elodie VANACKERE, Mathilde GAZZA, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Céline BORDIER, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT, Delphine LAINÉ

Procurations : Christine FONTAINE à Thierry MONTEL, Fabien GARCIA à Annie GONTARD

Absente : Sarah COMMUNAL

Date de convocation
20 mai 2021

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Date d'affichage
7 juin 2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2019/03/21 du 13 février 2019, par laquelle le Conseil Municipal a fixé le loyer du bar du boulodrome, situé 6, rue Richard Schneeweis à Valgelon-La Rochette.

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

Exprimés : 28

Au 1er janvier 2021, le loyer total mensuel est d'un montant de 419,32 € (300,00 € au titre du loyer principal, 49,32 € au titre des charges de chauffage et 70,00€ au titre de la location de la licence 4).

Considérant la période de crise sanitaire et les fermetures successives des commerces, la gérante du bar du boulodrome n'a pu générer suffisamment de chiffre d'affaires, et se retrouve en difficulté financièrement.

Aussi, afin de soutenir l'activité économique, il est proposé au Conseil Municipal d'annuler pour moitié, les loyers de juillet, août et septembre 2021 comme suit :

- loyer principal : 150,00 € à annuler
- charges locatives : 24,66€ à annuler
- Licence 4 : 35,00€ à annuler

L'annulation mensuelle représente 209,66€, soit 628,98€ pour 3 mois de loyer.

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.